

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE

--

COMMUNE DE  
SAINTE ANNE

--

Numéro de la délibération  
5<sup>ème</sup> délibération

4EME SESSION ORDINAIRE DU LUNDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019

--

**Approbation du plan de financement pour la réalisation des études complémentaires de phasage du projet de rénovation urbaine**

L'an deux mille dix-neuf et le premier du mois de juillet, à dix-huit heures vingt minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

1<sup>ère</sup> convocation faite  
le 19 juin 2019 séance  
prévue le 26 juin 2019  
(quorum non atteint)

Étaient présents : M. Christian BAPTISTE, M. Aurélien ABAILLE, M. Lucien GALVANI, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Lydia COURIOL, M. Dunière AGLAS, Mme Sylvia LAPTES, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie MIXTUR, Mme Mariette MANDRET-PASSAVE, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Marthe BOUCAUD, Mme Nicole BAZZOLI, M. Francs BAPTISTE, Mme Evelyne VACHER, M. Lucien PHILIBERT, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Germain GRANDISSON, M. Georges NARDIN, M. Fabrice DURO, Mme Diana PERRAN.

2<sup>ème</sup> convocation faite  
le 29 juin 2019

Membres  
en exercice : 35

Étaient absents excusés : Mme Valérie HUGUES, M. Philippe TROUPE, M. Tony ABRAHAM.

DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉES  
Le 2 juillet 2019

Étaient absents : M. Patrice PEDRE, Mme Alix HUYGUES-BEAUFOND, Mme Michelle MAXO, M. Max LAURENT, M. Marcellin LACHOUA, M. Christophe CATHERINE, M. Jean FAHRASMANE, Mme Anne-Marie BONDOT, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL.

SAINTE-ANNE,  
Le 2 juillet 2019

-----  
Secrétaire de séance : Monsieur Marcel KANDASSAMY  
-----

Le conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Après les explications du maire ;

A l'unanimité ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement pour la réalisation des études complémentaires de phasage du projet relatif à la rénovation urbaine.

Dépenses (€) (HT)		Recettes (€) (HT)	
Postes de dépenses	Montant	Institutions	Montant
Études complémentaires	70 000 €	ETAT : FNADT (80%)	56 000 €
		Commune (20%)	14 000 €
Total	70 000 €	Total	70 000 €

**Article 1 :** d'autoriser le maire à solliciter les subventions auprès des cofinanceurs conformément au plan de financement.

**Article 3 :** d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette affaire.

**Article 4 :** de charger le maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

Fait et délibéré à Sainte-Anne  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
Christian BAPTISTE

*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L. 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*